

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ASS LE SALMANAZAR

1 PLACE MENDES FRANCE

51200 EPERNAY

NAF : 9001Z-

Siret : 38978221000022



2 rue Léger Bertin
51201 EPERNAY Cedex

Tél. 0326541190

Fax.

Web. www.fcn.fr

 Sommaire

1. Comptes annuels	1
Rapport de présentation des comptes annuels	2
Bilan et compte de résultat	3
Annexe	7
<i>Règles et méthodes comptables</i>	8
<i>Faits caractéristiques</i>	11
<i>Notes sur le bilan</i>	12
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	20
<i>Autres informations</i>	22
2. Détail des comptes	25
Bilan détaillé	27
Compte de résultat détaillé transition	31
Compte de résultat détaillé transition	35
3. Liasse fiscale	37

Comptes annuels

 Rapport de présentation des comptes annuels**RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE**

Dans le cadre de la mission d'établissement des comptes annuels de l'association

LE SALMANAZAR

Pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Conformément à nos accords , nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 61 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
<i>Total bilan</i>	228 001
<i>Total des produits d'exploitation</i>	966 851
Résultat net comptable (Déficit)	-16 000

Fait à EPERNAY

Florian BRY

Expert-comptable

Signature

Signé par Florian Bry
Le 19 mars 2026



doc_40wz
tx_xZ45VKVOEnK8

Bilan et compte de résultat

Bilan Actif

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	991	771	220	549
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	259 427	202 551	56 876	30 649
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	37 685	33 627	4 058	8 045
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	5 078		5 078	5 078
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 150		1 150	1 150
Total II	304 331	236 949	67 382	45 471
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances :				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 911		1 911	12 013
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	72 761		72 761	122 066
Charges constatées d'avance	4 308		4 308	2 130
Valeurs mobilières de placement :				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	81 639		81 639	105 847
Disponibilités				
Total III	160 619		160 619	242 056
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	464 950	236 949	228 001	287 527
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan et compte de résultat

Bilan passif

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	32 677	79 643
Excédent ou déficit de l'exercice	-15 999	-46 966
Situation nette (sous total)	16 678	32 677
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	32 043	26 977
Provisions réglementées		
Total I	48 721	59 654
FONDS REPORTES ET DEDIES :		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	38 704	27 897
Total II	38 704	27 897
PROVISIONS :		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES :		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	489	874
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	23 675	75 609
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	53 677	51 107
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	52 735	52 386
Produits constatés d'avance	10 000	20 000
Total IV (I)	140 576	199 976
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	228 001	287 527
(1) Dont à plus d'un an (a) Dont à moins d'un an (a)	135 477	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs (a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Bilan et compte de résultat

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 897	1 538
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	136 046	154 236
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	764 171	769 855
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	36 050	9 990
<i>Dont Dons manuels</i>		
<i>Dont Mécénats</i>	36 050	9 990
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		1 440
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	27 897	23 022
Autres produits	790	523
Total I	966 851	960 604
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	592	1 236
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	392 625	457 612
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	11 357	14 192
Salaires	387 869	381 764
Cotisations sociales	115 715	119 314
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	20 527	24 169
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	38 704	27 897
Autres charges	16 080	20 095
Total II	983 469	1 046 279
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-16 618	-85 675

Bilan et compte de résultat

PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	619	1 895
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	619	1 895
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instrument de trésorerie		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	619	1 895
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-15 999	-83 780
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		46 324
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		9 511
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		36 813
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	967 470	1 008 823
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	983 469	1 055 790
EXCEDENT OU DEFICIT	-15 999	-46 967
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	6 399	1 024
Prestations en nature	126 623	196 172
Bénévolat		
TOTAL	133 022	197 196
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	6 399	1 024
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	126 623	196 172
Personnel bénévole		
TOTAL	133 022	197 196

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LE SALMANAZAR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 228 001 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 16 000 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'objet social de l'entité est décrit ainsi dans les statuts :

- Contrôler la gestion matérielle et financière du Théâtre d'Epernay dans l'accomplissement de ses missions qui lui sont confiées par la Ville d'Epernay quant au contenu du projet culturel et son adéquation avec une mission de service public;
- S'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale, dans les domaines de la culture contemporaine,
- Organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine,
- Participer dans son aire d'implantation à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci,
- Développer des liens avec des associations de quartiers dans le cadre de projets culturels et entreprendre des actions de formation.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

La nature des activités ou missions sociales réalisées peut être résumée ainsi :

Le Salmanazar développe son projet artistique et culturel à l'échelle du territoire d'Epernay et du sud-ouest marnais, tout en construisant des partenariats à l'échelle régionale et nationale.

Le Salmanazar propose, en rythme de croisière, une trentaine de spectacles par saison pour une cinquantaine de représentations dans les domaines du théâtre, de la musique, du cirque, du jeune public, de la danse.

Egalement lieu de création et de soutien aux équipes émergentes, Le Salmanazar oriente son projet artistique autour de deux axes principaux, le théâtre contemporain et les musiques du monde et jazz.

Outre la diffusion de la programmation, Le Salmanazar accompagne les artistes dans leurs projets de création en leur proposant des résidences longues de deux ou trois saisons minimum. Les artistes en résidence participent ainsi activement au projet d'action culturelle mené parallèlement en direction des différents publics du territoire.

Chaque saison, ce sont des dizaines d'intermittents du spectacle (artistes et techniciens) qui viennent travailler dans nos murs et participent à la vie de notre théâtre.

Le projet de l'association l'amenant à réaliser des missions liées au projet artistique, mais aussi des missions liées à l'accompagnement des publics et à la gestion quotidienne du Théâtre Gabrielle-Dorziat, ne peut être mis en oeuvre que grâce au soutien de la collectivité et celui d'autres partenaires institutionnels (Etat, DRAC, Région Grand Est, Département de la Marne,...)

Description des moyens mis en oeuvre :

Les principaux moyens mis en oeuvre par l'entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Ressources humaines : l'effectif moyen permanent sur 2025 est de 10.69 personnes.
- Autres moyens : l'association, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, dispose de locaux et de matériels mis gracieusement à disposition par la Collectivité, de manière permanente et prioritaire. Les locaux concernés sont les suivants :
 - Un bâtiment situé sur la place Mendès France, dénommé le "Théâtre Gabrielle-Dorziat",
 - Les locaux administratifs, situés au 2 rue de Reims à Epernay, – Un local, sis 7 rue du Théâtre, anciennement atelier de fabrication scénographique, servant de lieu de stockage. En complément, la Collectivité met gracieusement à la disposition de l'association les objets mobiliers et matériels. La Collectivité prend à sa charge le renouvellement du matériel acquis par elle et devenu inutilisable pour le fonctionnement normal des activités de l'association.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 2022-06 et 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode

Les comptes de l'entité ont été établis conformément aux règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général. Cette application constitue un changement de méthode comptable qui a les principaux impacts suivants :

- la suppression des transferts de charges et la comptabilisation des produits en fonction de leur nature, soit en diminution des postes de charges concernés, soit en produits d'exploitations.

- la modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Notamment, les opérations suivantes sont dorénavant comptabilisées dans le résultat d'exploitation :

- a) les produits de cession et VNC des immobilisations cédées
- b) les quotes-parts de subvention d'investissement rapportées au résultat

- la présentation du montant de la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt dans le résultat financier en N, alors qu'il était classé dans le résultat d'exploitation préalablement à l'application du Règlement.

Nous avons présenté le bilan et le compte de résultat de l'exercice N, ainsi que ceux de l'exercice N-1, conformément au nouveau règlement.

Ces modifications de présentation ne constituent pas un retraitement des colonnes comparatives N-1, mais ont pour seul objectif de se conformer aux nouveaux modèles du bilan et compte de résultat.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 3 à 20 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 8 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Faits caractéristiques

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

L'exercice 2025 fait l'objet d'un changement de méthode prospectif suite à l'application des nouveaux règlements de l'ANC 2023-03 et 2022-06.

Les comptes sont ainsi présentés sur la base des nouveaux états financiers induits par ce règlement.

Les impacts sur la présentation des comptes 2025 sont les suivants :

- Les quote-part de reprise de subventions d'investissement sont désormais comptabilisées dans les produits d'exploitation au lieu des produits exceptionnels. Les subventions sont ainsi augmentées de la part de cette quote-part qui est de 14 433 € pour 2025.
- Les transferts de charges de l'exercice 2024 figurent dans le poste "reprises sur amortissements, dépréciations, et provisions".

Autres éléments significatifs

Continuité d'exploitation :

L'exercice clos au 31 décembre 2025 se solde par un déficit de 16 K€. Cette perte fragilise les fonds propres qui passent de 59 K€ à 49 K€. La trésorerie, quant à elle, passe de 106 K€ au 31/12/2024 à 80 K€ au 31/12/2025.

La perte 2025 s'explique principalement par des subventions qui ne progressent pas ou diminuent légèrement.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2025 ont été arrêtés en maintenant le principe de continuité d'exploitation.

Le Salmanazar poursuit son plan d'action tel qu'il a été acté en CA en date du 29/04/2025, à savoir :

- Réduire certains frais généraux lorsque cela sera possible,
- Maîtriser l'évolution de la masse salariale,
- Rechercher des ressources complémentaires, en particulier les locations d'espace,
- Optimiser financièrement la programmation culturelle sur la saison 2025/2026 tout en préservant au mieux les recettes billetterie.

La situation prévisionnelle de la trésorerie ne fait pas apparaître d'impasse de trésorerie à très court terme. Néanmoins, l'association va envisager avec ses partenaires bancaires des facilités de financement court terme.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 127		6 136	991
Immobilisations incorporelles	7 127		6 136	991
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	227 689	41 547	9 809	259 427
– Installations générales, agencements aménagements divers	55 514		49 274	6 240
– Matériel de transport	15 576			15 576
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 232	890	9 253	15 869
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	323 011	42 437	68 336	297 112
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés	5 078			5 078
– Prêts et autres immobilisations financières	1 150			1 150
Immobilisations financières	6 228			6 228
ACTIF IMMOBILISE	336 366	42 437	74 472	304 331

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 577	330	6 136	771
Immobilisations incorporelles	6 577	330	6 136	771
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	197 040	15 321	9 809	202 551
– Installations générales, agencements aménagements divers	55 145	325	49 274	6 196
– Matériel de transport	12 841	2 734		15 576
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 291	1 817	9 253	11 855
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	284 317	20 197	68 336	236 178
ACTIF IMMOBILISE	290 894	20 527	74 472	236 950

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 80 130 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 150		1 150
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 911	1 911	
Autres	72 761	72 761	
Charges constatées d'avance	4 308	4 308	
Total	80 130	78 980	1 150
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>					
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>					
<i>Ecarts de réévaluation</i>					
<i>Réserves</i>					
<i>Report à Nouveau</i>	79 643	-46 966			32 677
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	-46 966	46 966		16 000	-16 000
Situation nette	32 677			16 000	16 678
<i>Fonds propres consommables</i>					
<i>Subventions d'investissement</i>	26 977		19 500	14 433	32 043
<i>Provisions réglementées</i>					
<i>Droits de propriétaires (Commodat)</i>					
TOTAL	59 654		19 500	30 433	48 721

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 140 087 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	23 675	23 675		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	53 677	53 677		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupes–Associés et autres dettes</i>	52 735	52 735		
<i>Produits constatés d'avance</i>	10 000	10 000		
Total	140 087	140 087		
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Charges constatées d'avance</i>	4 308		
Total	4 308		

 Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
<i>Subventions constatées d'avance</i>	10 000		
Total	10 000		

 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Factures à payer	14 571
Dettes prov. / congés	22 376
Charges soc. / Congés payés	6 753
Etat - charges à payer	2 757
Total	46 457

Tableau des subventions d'investissement 2025

Tableau des subventions d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
TOTAL Montant nominal	190 184	19 500		209 684
TOTAL Quotes-parts virées au résultat	163 207	14 433		177 640

Tableau des fonds dédiés 2025

Tableau variation des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)							
Théâtre Passerelle d'échange 2024/2025	5 100		5 100				
Théâtre Vecteur d'apprentissage - 2024/2025	7 242		7 242				
Résidence de territoire " Capsule Temporelle" 2024/2025	10 033		10 033				
Culture Santé Autonomie 2024/2025	3 036		3 036				
Spéctacle "Les gros patinent bien" décalé sur 2025	2 486		2 486				
Rendons nous au théâtre 2025/2026		3 545				3 545	
Théâtre Vecteur d'apprentissage - 2025/2026		4 316				4 316	
Tirer le portrait 2025/ 2026		5 529				5 529	
PAG Chantefable 2025/ 2026		3 487				3 487	
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Projet 1							
Projet 2							
Ressources liées à la générosité du public(1)							
Perches électriques d'éclairage		21 827				21 827	
Projet 2							
TOTAL	27 897	38 704	27 897			38 704	

(1) les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires et ressources****Répartition par secteur d'activité**

Secteur d'activité	31/12/2025
<i>Recettes bar</i>	1 897
<i>Recettes billetterie</i>	98 715
<i>Subventions</i>	764 171
<i>Dons et sponsoring</i>	36 050
<i>Autres produits</i>	38 121
TOTAL	938 954

Charges et produits d'exploitation et financiers**Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 11 696 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Concours publics et subventions
Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						0
<i>Subventions d'exploitation</i>		18 216	743 455	2 500		764 171
<i>Subventions d'équilibre</i>						0
<i>Subventions d'investissement</i>						0
						764 171

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 10,69 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
<i>Cadres</i>	2	2	4	4
<i>Employés</i>	2	5	7	7
<i>Ouvriers</i>				
<i>Contrat Emploi Solidarité</i>				
<i>Contrat de Qualification</i>				
<i>Contrat Retour Emploi</i>				
<i>Contrat initiative Emploi</i>				
Total	4	7	11	11

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Nous n'avons recensé aucun cadre dirigeant visé par les dispositions de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
<i>Effets escomptés non échus</i>	
<i>Avals et cautions</i>	
<i>Engagements en matière de pensions</i>	37 715
<i>Engagements de crédit-bail mobilier</i>	
<i>Engagements de crédit-bail immobilier</i>	
<i>Autres engagements donnés</i>	
Total	37 715

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 37 715 euros

La convention collective prévoit des indemnités de départ en retraite.

Les engagements de retraite sont valorisés à hauteur de 37 715 € selon la méthode des unités de crédits projetées.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.60 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 60–67 ans

Contributions volontaires

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité a comptabilisé les contributions volontaires en nature suivantes :

Comme évoqué dans la description des moyens mis en oeuvre, l'association dispose de locaux mis gracieusement à disposition par la Ville d'Épernay.

Faute d'évaluation de la valeur locative de ces locaux de la part de la collectivité, aucune contribution volontaire n'a pu être comptabilisée de manière fiable.

Seuls les fluides et autres charges locatives en nature ont fait l'objet d'une valorisation.

Ces contributions en nature sont comptabilisées au pied du compte de résultat et se décomposent comme suit au titre de l'exercice 2025 :

- Eau : 2 322.28 €
- Electricité : 66 799.45 €
- Gaz : 41 956.33 €
- Entretien bâtiments : 3 631.34 €
- Maintenance : 7 381.56 €
- Assurance : 4 147.74 €
- Frais de télécommunication : 384.16 €

Autres informations

soit un total de 126 622.86 €.

L'association a également bénéficié d'un don de 300 bouteilles de Champagne à 21.33 € évalué ainsi à 4 266 €.

Donations

Détail des legs, donations et assurances-vie

	Montant
PRODUITS	
<i>Montant perçu au titre d'assurances-vie</i>	
<i>Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9</i>	36 050
<i>Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	
<i>Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	
<i>Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	
CHARGES	
<i>Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	
<i>Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	
<i>Report en fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	21 827
Solde de la rubrique	14 223

Détail des comptes

Bilan détaillé

ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs simila				
20510000 – Logiciels	991		991	7 127
28051000 – Amortissement Logiciels		771	-771	-6 577
	991	771	219	549
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industri				
21541000 – Matériel Technique	191 751		191 751	196 041
21542000 – Mobilier Théâtre	187		187	5 707
21748000 – Matériel spécifique scénique	67 489		67 489	25 942
28154100 – Amortissement Mat. techni		176 092	-176 092	-165 391
28154200 – Amortissement Mob. Théâtre		187	-187	-5 707
28154800 – Amortissement matériel scénique		26 273	-26 273	-25 942
	259 427	202 551	56 875	30 649
Autres immobilisations corporelles				
21810000 – Instals, agents, amég divers	6 240		6 240	55 514
21820000 – Matériel de transport	15 576		15 576	15 576
21830000 – Matériel de bureau & inf.	13 276		13 276	19 071
21840000 – Mobilier	2 594		2 594	5 161
28181000 – Amortis.Inst. Agencements		6 196	-6 196	-55 145
28182000 – Amort.matériel transport		15 576	-15 576	-12 841
28183000 – Amort. Mat. Infor. Bureau		9 956	-9 956	-15 080
28184000 – Amort. Mobilier Bureau		1 899	-1 899	-4 211
	37 685	33 627	4 059	8 045
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés				
27180000 – Titres immobilisés	5 078		5 078	5 078
	5 078		5 078	5 078
Autres immobilisations financières				
27500000 – Dépôts & caution. versés	1 150		1 150	1 150
	1 150		1 150	1 150
Total I	304 331	236 950	67 381	45 472
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés				
41100000 – Clients	1 911		1 911	12 013
	1 911		1 911	12 013
Autres créances				
40100000 – Fournisseurs				224
43791000 – Ind. journalières Cpm net	288		288	1 294
43900000 – Organismes soc – Pds à recevoir	2 621		2 621	
44100001 – Subv et aides à recevoir– VILLE	2 850		2 850	
44100003 – Subv et aides à recevoir– REGION	50 000		50 000	
44100010 – Subv et aides à recevoir– ASP	12 500		12 500	
44172100 – Sub Région à recev				40 000

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
44174000 – Subv. Ville à recevoir				8 400
44175000 – Subvention Asp à recevoir				22 500
44566000 – Tva sur biens et services	256		256	311
44566100 – Tva sur prestations services				345
44567000 – Crédit de tva à reporter	2 351		2 351	1 662
44571500 – Tva collectée 20 %				1 916
44580000 – Régularisation de TVA collectée				839
44583000 – Remboursement de TVA à demander				38 000
44586000 – Tva sur fact non parvenue	1 725		1 725	6 270
46700000 – Suivi des consommés pour ana.	171		171	
46710010 – Suivi des consommés pour ana.				304
	72 761		72 761	122 065
Autres postes de l'actif circulant				
Disponibilités				
51120000 – Chèques à encaisser	939		939	289
51130000 – SUMUP à encaisser	184		184	152
51170000 – Paiements différés	18		18	21
51211000 – Société Générale	8 965		8 965	52 106
51211100 – Cpte Livret – Société Générale	13 415		13 415	13 140
51211200 – Cpte livret–Crédit Coopératif	19 190		19 190	23 856
51212000 – Banque Crédit Coopératif	36 934		36 934	15 415
53000001 – Caisse siège social	1 603		1 603	
53000002 – Caisse Régie globale	300		300	
53000003 – Caisse Régisseur Général	91		91	
53100000 – Caisse siège social				569
54100000 – Caisse Régie globale				300
	81 639		81 639	105 847
Charges constatées d'avance				
48610000 – Charges constatées d'avance	4 308		4 308	2 130
	4 308		4 308	2 130
Total II	160 619		160 619	242 056
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	464 950	236 950	228 001	287 527

Bilan détaillé

PASSIF

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
<i>Réserves</i>		
<i>Report à nouveau</i>		
11900000 – Report à nouveau	32 677	79 643
	32 677	79 643
Excédent ou déficit de l'exercice	-16 000	-46 966
Situation nette (sous-total)	16 678	32 677
<i>Subventions d'investissement</i>		
13100000 – Subv. d'invest. octroyées	160 834	160 834
13100001 – Subv. d'invest. octroyées 2021	7 350	
13100002 – Subv. d'invest. octroyées 2022	7 500	
13100003 – Subv d'invest. octroyées 2023	7 000	
13100005 – Subv. d'invest octroyées 2025	19 500	
13100020 – Subv. d'invest. octroyées 2020	7 500	
13110000 – Subv invest Ville Epernay 2020		7 500
13110100 – Subv invest Ville Epernay 2021		7 350
13110200 – Subv invest Ville Epernay 2022		7 500
13110300 – Subv invest Ville Epernay 2023		7 000
13900000 – Reint subv invest Ville	-159 225	-148 709
13900001 – Subv. invest. inscr au res– 2021	-5 500	
13900002 – Subv invest. inscr au res–2022	-3 450	
13900003 – Subv invest. inscr au res– 2023	-1 957	
13900005 – Subv. invest. inscr au res –2025	-153	
13900020 – Subv. invest inscr au res – 2020	-7 354	
13910000 – Subv invest 2020 inscrite en résult		-6 146
13910100 – Subv invest 2021 inscrite en résult		-4 878
13910200 – Subv invest 2022 inscrite en résult		-2 379
13910300 – Subv invest 2023 inscrit en resulta		-1 096
	32 043	26 977
Total I	48 721	59 654
FONDS REPORTES ET DEDIES		
<i>Fonds dédiés</i>		
19400000 – Affectation au projet ass	16 877	27 897
19600000 – Fds dédiés s/ressources gén.publ.	21 827	
	38 704	27 897
Total II	38 704	27 897
PROVISIONS		
DETTES		
<i>Avances et commandes reçues sur commandes en cours</i>		
41914000 – Chèques Cadeaux	489	874
	489	874
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>		
40100000 – Fournisseurs	9 104	23 803
40811000 – Factures à recevoir	14 571	51 806
	23 675	75 609
<i>Dettes fiscales et sociales</i>		
42100000 – Rémunérations dues	1 742	43
42200000 – Comité Social et Economique	1 020	1 176

Bilan détaillé

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
42820000 – Dettes prov./ congés	22 376	19 107
42860000 – Autres charges à payer		1 270
43110000 – Urssaf	12 163	11 497
43710000 – Audiens/Congés spectacle	4 250	2 971
43720000 – Pôle emploi Garp	140	260
43730000 – Afdas	1 088	2 102
43740000 – Fnas	526	1 431
43781000 – Cmb (Médecine du Travail – THALIE)	121	161
43861000 – Charges Soc/Congés payés	6 753	6 193
44210000 – Trésor Public – PAS	717	586
44571100 – Tva collectée 2.10 %		370
44571400 – Tva collectée 10 %	12	
44571500 – Tva collectée 20 %	11	
44587400 – Tva s/subv à recevoir		177
44810000 – État – Charges à Payer	2 757	
44860000 – Etat – Charges à payer		3 762
	53 677	51 108
Autres dettes		
41100000 – Clients	52 735	52 386
	52 735	52 386
Produits constatés d'avance		
48710000 – Subventions constatées d'avance	10 000	20 000
	10 000	20 000
Total IV	140 576	199 977
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	228 001	287 527

Compte de résultat détaillé transition

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Ventes de biens et de services</i>		
<i>Ventes de biens</i>		
70710000 – Recettes bar	1 187,50	1 652,50
70710900 – Tva sur recettes bar	-107,23	-213,53
70720000 – Recettes bar– Orchestre National	977,50	
70720900 – TVA sur recettes bar– Orchestre N.	-160,51	
70780000 – Autres ventes – 5.5 %		99,00
	1 897,26	1 537,97
<i>Ventes de prestations de services</i>		
70642000 – Ateliers et stages	7 095,00	6 610,00
70642900 – Tva 20% ateliers et stages	-1 182,49	-1 068,34
70651000 – Billetterie 2,10 %	79 092,00	106 221,00
70651900 – Tva 2,10% sur billetterie	-1 626,77	-2 184,72
70652000 – Billetterie 5,50 %	22 419,00	23 854,00
70652900 – TVA 5,50% sur billetterie	-1 168,75	-1 243,58
70680000 – Autres prestations de service	14 326,08	7 053,56
70681000 – Prestations services 5.50%	800,00	565,00
70682000 – Prestations scolaires tva 20%	2 497,80	4 279,40
70682300 – Tva 20% prestations scolaire	-416,30	-713,23
70684000 – Commercialisation des espaces	14 010,27	10 729,97
70841000 – Rembt formation Afdas	200,00	
70880000 – Autres produits activités annexes		133,34
	136 045,84	154 236,40
<i>Produits de tiers financeurs</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>		
74112100 – DDETSPP – Contrat de ville	1 200,00	1 700,00
74112200 – DDETSPP – ETAT	2 500,00	3 000,00
74113000 – SUBVENTION Drac	10 000,00	15 000,00
74113900 – Tva sur Subv Drac complt prix	-205,68	-308,52
74114000 – Subv Drac Education Artistique		9 228,00
74115000 – Subv. Drac – Exonérée	16 867,00	10 033,00
74121000 – Subv. Région	80 000,00	80 000,00
74131000 – Subv. Département	40 000,00	30 574,00
74131200 – Subv. Dépt milieu rural		1 994,00
74132000 – Subv. Départ. jeune public		9 716,00
74141000 – Subv. Ville FONCTIONNEMENT	550 000,00	550 000,00
74141100 – Subv. d'exploitation – Ville		6 500,00
74142100 – Ville – Contrat de Ville	900,00	1 400,00
74143000 – Subv. Ville Epernay Spectacle	15 000,00	16 000,00
74143900 – Tva sur Subv. Ville E.Spectacl	-781,99	-834,11
74144000 – Subv. Ville Autres		3 400,00
74144900 – Tva sur Subv Ville autres		-177,25
74145000 – subv. ville musique classique	15 000,00	18 000,00
74145800 – TVA / subv Ville –musique classique	-308,52	-370,22
74146000 – subvention jours Ville – Exo	2 550,00	
74180000 – Subventions CAF	2 500,00	
74195000 – Subvention FONPEPS	10 000,00	10 000,00
74195100 – Subvention emplois francs	4 516,48	

Compte de résultat détaillé transition

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
74700000 – QP subv invest. virée au résultat	14 433,41	
74810000 – Partenariats		5 000,00
	764 170,70	769 854,90
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
75420000 – Mécénats Entreprises	14 950,00	9 990,00
75420100 – Mécénats Particuliers	21 100,00	
	36 050,00	9 990,00
<i>Dont Mécénats</i>	36 050,00	9 990,00
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges		
79130000 – Transfert de ch. d'exp-FORMATIONS		1 440,00
		1 440,00
Utilisation des fonds dédiés		
78900000 – Engagement Réalisé	27 897,01	23 022,30
	27 897,01	23 022,30
Autres produits		
75800000 – Indemnités et autres produits	790,29	523,35
	790,29	523,35
Total I	966 851,10	960 604,92
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
60710000 – Approvisionnement du bar	592,14	1 136,76
60720000 – Achats de livres pour revente		99,00
	592,14	1 235,76
Autres achats et charges externes		
60411000 – Achats de spectacles	174 310,00	205 474,40
60411200 – Défraiements de spectacle	10 501,30	9 819,74
60412000 – Coproduction	13 435,00	12 000,00
60612000 – Carburant	890,85	940,46
60631000 – Petit outillage	4 835,97	10 237,71
60632000 – Petit matériel électrique	1 124,54	608,75
60633000 – Produits d'entretien	1 301,56	946,68
60641000 – Fournitures de bureau	910,72	895,24
60641100 – Photocopies	1 079,78	982,19
60641300 – Fournitures Informatiques	1 149,05	1 279,56
60642000 – Fournitures billetterie	3 659,14	4 084,50
60651000 – Décors Meubles et accessoires	179,24	1 761,47
60652000 – Costumes, Chaussures		83,32
60681000 – Linge et vêtements travail		100,44
60688000 – Divers buffet	3 373,35	3 115,99
61322000 – Locations immobilières		200,00
61351000 – Locations matériels spectacle	13 564,33	10 618,06
61352000 – Locations de véhicules	121,66	281,66
61353000 – Location matériel Bureau	4 430,19	3 980,15
61354000 – location matériels divers		306,08
61550000 – Entretien répar.mobilières	350,01	3 423,48
61551000 – Entretien répar.matériel		267,97
61552100 – Entretien textile	13,83	
61560000 – Maintenance	7 703,52	6 646,19
61600000 – Primes d'assurance	16 219,92	14 776,00
61810000 – Documentation générale	955,63	826,46
61850000 – Frais de colloques, de séminaires	200,00	1 440,00

Compte de résultat détaillé transition

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
62120000 – Personnel intérimaire	7 075,31	3 100,00
62130000 – Prestations artistiques	26 938,60	20 410,96
62263000 – Honoraires cabinet comptable	15 117,85	26 291,25
62263010 – Honoraires exceptionnels	560,00	15 000,00
62263100 – Prestations administratives et soci	865,00	8 008,00
62268000 – Autres honoraires		560,00
62310000 – Annonces & insertions	7,00	96,00
62320000 – Publicité des spectacles	9 208,00	17 411,98
62340000 – Cadeaux	515,63	337,92
62381000 – DIVERS (pourboires,dons)		100,00
62410000 – Transports sur achats	939,18	304,00
62450000 – Transport des décors	11 720,42	8 009,87
62510000 – Voyages & déplacements	278,30	399,86
62511000 – Dépl.intermittent	271,38	
62511100 – Dépl Administration	1 008,54	538,68
62512000 – Dépl. Communication	165,37	
62513000 – Dépl. Technique	92,00	84,78
62514000 – Dépl. Artistique	24 327,95	23 951,58
62561000 – Héberg. Administration	194,40	118,95
62564000 – Héberg. Artistique	18 298,81	22 348,18
62570000 – Réception	4 911,58	5 051,73
62580000 – Autres frais de mission	394,31	
62610000 – Affranchissement	964,78	1 942,87
62620000 – Télécommunication	4 333,57	4 555,90
62710000 – Services bancaires	1 316,09	1 202,71
62720000 – Commissions sur CB	661,24	640,11
62810000 – Adhésions / Cotisations	2 150,00	2 049,75
	392 624,90	457 611,58
Impôts, taxes et versements assimilés		
63110000 – Taxe sur les salaires	354,00	1 056,00
63120000 – Taxe d'apprentissage		2 230,48
63330000 – Contrib. unique des empl. à la FC	5 299,04	5 434,32
63330100 – Contrib. unique des empl– T.A.	2 212,24	
63350000 – Taxe d'apprentissage (verst libér.)	340,00	330,00
63513000 – Collecte déchets	1 498,27	3 008,11
63514000 – taxe sur les vehicules de société	1 653,00	2 133,00
	11 356,55	14 191,91
Salaires et traitements		
64110000 – Salaires	368 118,09	373 040,57
64120000 – Congés payés	3 268,11	2 679,41
64141000 – Défraiements	475,90	926,70
64141100 – Indemnités transport	3 499,44	3 717,19
64143000 – Avantages divers	1 400,00	1 400,00
64148200 – Prime de partage de la valeur Admin	11 107,42	
	387 868,96	381 763,87
Charges sociales		
64515000 – Urssaf	63 651,30	63 935,27
64525000 – Audiens	23 804,02	23 912,75
64545000 – Pôle emploi Permanents	10 724,13	10 479,23
64546000 – Pôle emploi intermittent	2 623,18	3 759,47
64551000 – Charges sociales sur congés	559,92	1 132,06
64585000 – Fnas	6 307,79	6 342,24
64596000 – Congés Spectacles	5 868,58	7 786,83

Compte de résultat détaillé transition

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
64755000 – Médecine travail Permanents	2 100,00	1 805,00
64756000 – Médecine travail Non Permanent	76,14	160,80
	115 715,06	119 313,65
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
68111000 – Immo.incorp: dot.amort.	330,23	330,23
68112000 – Immo.corp. : dot.amort.	20 196,95	23 838,87
	20 527,18	24 169,10
Reports en fonds dédiés		
68900000 – Engagement à réaliser	16 876,91	27 897,01
68960000 – Reports en fds dédiés s/res.gén.pub	21 827,21	
	38 704,12	27 897,01
Autres charges		
65160000 – Droits d'auteur	16 037,50	19 818,26
65400000 – Pertes s/créances irrécouvrables	10,00	
65800000 – Pénalités et autres charges	32,95	277,09
	16 080,45	20 095,35
Total II	983 469,36	1 046 278,23
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-16 618,26	-85 673,31
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés		
76800000 – Autres produits financiers	618,64	1 894,54
	618,64	1 894,54
Total III	618,64	1 894,54
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	618,64	1 894,54

Compte de résultat détaillé transition

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-15 999,62	-83 778,77
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V		46 323,53
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total VI		9 511,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		36 812,53
Total des produits (I+III+V)	967 469,74	1 008 822,99
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	983 469,36	1 055 789,23
EXCEDENT OU DEFICIT	-15 999,62	-46 966,24

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2025

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
ASSOCIATION LE SALMANAZAR			
SIRET	3 8 9 7 8 2 2 1 0 0 0 0 2 2		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
1 PLACE MENDES FRANCE			
51200 EPERNAY			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:		
	SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Arts du spectacle vivant	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	14 347
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	Plus-values exonérées art. 238quindecies

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	-----	--

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable : BOUVET Jean-François			
2 rue Léger Bertin 51201 EPERNAY Cedex		Tél : 0326541190	
- du conseil :			
Tél :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
Tél :			
- N° d'agrément :			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2025

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

I										RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾					Payées par la société elle-même					a					Payées par un établissement chargé du service des titres					b									
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾														(c)															
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées														(d)															
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾															(e)														
															(f)														
															(g)														
															(h)														
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾														(i)															
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI														(j)															
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾														Total (a à h)															
J										RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS										(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.					Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																						
					Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2		Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3		Montant des sommes versées :																				
									à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6																
											Indemnités forfaitaires 5		Remboursements 6		Indemnités forfaitaires 7		Remboursements 8												
1							3		4		5		6		7		8												
K										DIVERS																			
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																													
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																													
L										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION																			
RÉMUNÉRATIONS					Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)																								
					Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)																								
MVLT imposées					à 0 %					à 15 %					à 19 %														
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																													
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice																													
MVLT réalisée au cours de l'exercice																													
MVLT restant à reporter																													
M										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																			
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice															31 050														
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice															8 . 00														

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION LE SALMANAZAR										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12																													
Adresse de l'entreprise 1 PLACE MENDES FRANCE 51200 EPERNAY										Durée de l'exercice précédent* 12																													
Numéro SIRET* 38978221000022										Néant ☐ *																													
										Exercice N clos le, 31/12/2025																													
										Brut 1					Amortissements, provisions 2					Net 3																			
Capital souscrit non appelé (I)										AA																													
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB					AC																								
		Frais de développement *								CX					CQ																								
		Concessions, brevets et droits similaires								AF					990					AG					771					219									
		Fonds commercial (1)								AH										AI																			
		Autres immobilisations incorporelles								AJ										AK																			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles								AL										AM																			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN										AO																			
		Constructions								AP										AQ																			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR					259 426					AS					202 551					56 875									
		Autres immobilisations corporelles								AT					37 685					AU					33 626					4 058									
		Immobilisations en cours								AV										AW																			
		Avances et acomptes								AX										AY																			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence								CS										CT																			
		Autres participations								CU										CV																			
		Créances rattachées à des participations								BB										BC																			
		Autres titres immobilisés								BD					5 078					BE										5 078									
		Prêts								BF										BG																			
		Autres immobilisations financières*								BH					1 150					BI										1 150									
	TOTAL (II)										BJ					304 331					BK					236 949					67 381								
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL										BM																		
En cours de production de biens								BN										BO																					
En cours de production de services								BP										BQ																					
Produits intermédiaires et finis								BR										BS																					
Marchandises								BT										BU																					
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes								BV										BW																			
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX					1 911					BY										1 911									
		Autres créances (3)								BZ					72 761					CA										72 761									
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé								CB										CC																			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)								CD										CE																			
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités								CF					81 638					CG										81 638									
		Charges constatées d'avance (3)*								CH					4 307					CI										4 307									
	TOTAL (III)								CJ					160 619					CK										160 619										
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)								CW																														
	Primes de remboursement des obligations (V)								CM																														
	Ecart de conversion actif* (VI)								CN																														
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO					464 950										1A					236 949					228 000				
Renvois : (1) Dont droit au bail :										(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										(3) Part à plus d'un an										CR									
Clause de réserve de propriété :*										Immobilisations :										Stocks :										Créances :									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION LE SALMANAZAR		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	32 677
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(15 999)
	Subventions d'investissement			DJ	32 043
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	48 720
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	38 704
	TOTAL (II)			DO	38 704
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	489
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	23 675
	Dettes fiscales et sociales			DY	53 676
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	52 735
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	10 000
TOTAL (IV)			EC	140 575	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	228 000	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	140 086
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION LE SALMANAZAR							Néant ☐ *		
				Exercice N					
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	1 897	FB		FC	1 897	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	136 045	FH		FI	136 045	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	137 943	FK		FL	137 943	
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	764 170	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP		
	Autres produits (1) (11)						FQ	64 737	
			Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	966 851	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	592	
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	392 624	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	11 356	
	Salaires et traitements*						FY	387 868	
	Charges sociales (10)						FZ	115 715	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { – dotations aux amortissements (14) – dotations aux provisions*						GA	20 527
								GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	54 784	
		Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	983 469		
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(16 618)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	618	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
			Total des produits financiers (V)				GP	618	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
			Total des charges financières (VI)				GU		
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	618		
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(15 999)		

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

☒

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature.

11

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue	{	biens		
		services		
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION LE SALMANAZAR										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	967 469
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	983 469
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(15 999)
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP	
		- Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5									
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	16 037
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires				A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8		
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N	
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
									Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION LE SALMANAZAR													Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
							1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
							2				3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	7 126	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	227 689	KT		KU	41 547		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	55 514	KW		KX			
		Matériel de transport*					KY	15 575	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	24 231	LC		LD	890		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN	323 010	LO		LP	42 437		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
		Autres participations						8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés						1P	5 078	1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières						1T	1 150	1U		1V				
TOTAL IV						LQ	6 228	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	336 365	ØH		ØJ	42 437			
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
					par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
					1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV	6 136	LW	990	1X			
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	9 809	MK	259 426	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM	49 274	MN	6 240	MO			
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	15 575	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	9 253	MT	15 869	MU			
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY		NG	68 336	NH	297 112	NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations				1Ø		ØX		ØY		ØZ			
	Autres titres immobilisés				1I		2B		2C	5 078	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	1 150	2G			
	TOTAL IV				13		NJ		NK	6 228	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK	74 472	ØL	304 331	ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION LE SALMANAZAR Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION LE SALMANAZAR												Néant ☐ *										
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice										
Frais d'établissement et de développement			CY				EL				EM				EN							
Fonds commercial			RE				RF				RI				RJ							
Autres immobilisations incorporelles			PE	6 577			PF	330			PG	6 136			PH	771						
TOTAL I			RK	6 577			RM	330			RN	6 136			RO	771						
Terrains			PI				PJ				PK				PL							
Constructions	Sur sol propre		PM				PN				PO				PQ							
	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT				PU							
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV				PW				PX				PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	197 039			QA	15 321			QB	9 809			QC	202 551						
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	55 145			QE	325			QF	49 274			QG	6 196						
	Matériel de transport		QH	12 841			QI	2 734			QJ				QK	15 575						
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	19 290			QM	1 817			QN	9 253			QO	11 854						
	Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS				QT							
TOTAL II			QU	284 316			QV	20 197			QW	68 336			QX	236 178						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	290 894			ØP	20 527			ØQ	74 472			ØR	236 949						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																				
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice								
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel										
Frais établissements		M9			N1			N2			N3			N4			N5			N6		
Fonds commercial		RP			RQ			RR			RS			RT			RU			RV		
Autres immob. incorporelles		N7			N8			P6			P7			P8			P9			Q1		
TOTAL I		RW			RX			RY			RZ			SB			SC			SD		
Terrains		Q2			Q3			Q4			Q5			Q6			Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9			R1			R2			R3			R4			R5			R6		
	Sur sol d'autrui	R7			R8			R9			S1			S2			S3			S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5			S6			S7			S8			S9			T1			T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3			T4			T5			T6			T7			T8			T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1			U2			U3			U4			U5			U6			U7		
	Matériel de transport	U8			U9			V1			V2			V3			V4			V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6			V7			V8			V9			W1			W2			W3		
	Emballages récup. et divers	W4			W5			W6			W7			W8			W9			X1		
TOTAL II		X2			X3			X4			X5			X6			X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL							NM									NO				
Total général (I+II+III)		NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY					Total général non ventilé (NW-NY)				NZ				
CADRE C																						
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8						
Primes de remboursement des obligations												SP				SR						

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice	Correction +	Correction -	Total
		A	B	C	A + B - C
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		6 577			6 577
TOTAL I		6 577			6 577
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		197 039			197 039
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	55 145			55 145
	Matériel de transport	12 841			12 841
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 290			19 290
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL II		284 316			284 316
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		290 894			290 894
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION LE SALMANAZAR								Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	Dont dotations et reprises – d'exploitation – financières – exceptionnelles	7C		UB		UC		UD
				UE		UF			
				UG		UH			
				UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION LE SALMANAZAR										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières				UT	1 150		UV			UW	1 150	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	1 911		1 911					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	2 908		2 908					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	4 331		4 331					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP	65 350		65 350					
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	170		170					
Charges constatées d'avance				VS	4 307		4 307						
TOTAUX				VT	80 130		VU	78 980		VV	1 150		
RENVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	23 675		23 675							
Personnel et comptes rattachés			8C	25 137		25 137							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	25 041		25 041							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	23		23							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 474		3 474							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	52 735		52 735							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L	10 000		10 000							
TOTAUX			VY	140 086		VZ	140 086						
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2025

Désignation de l'entreprise :ASSOCIATION LE SALMANAZAR

Néant

Exercice N, clos le :31/12/2025

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

WD

WE

WG

WB

XE

1653

WF

RA

RB

WJ

XX

XZ

WY

I7

WL

L7

K7

I8

ZN

WN

WO

XR

WQ

Y1

Y3

WR

1653

WS

15999

WT

WU

WV

WH

WP

WW

XB

I6

WZ

XA

ZX

ZY

XD

XF

XS

XG

Y2

XH

15999

XI

XJ

14346

ZL

XL

XN

XO

14346

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Mesures d'incitation

Abattement sur le bénéfice et exonérations*

France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quidecies A)

Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)

Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)

Entreprises nouvelles 44 sexies

Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)

Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)

Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)

Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)

Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)

Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)

Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)

Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)

Dont déduct° exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)

Créance dé gagée par le report en arriè re de déficit

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION LE SALMANAZAR			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	73 942
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6	73 942
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	14 347
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	88 289
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	22 376
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1° bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
			8X	8Y
			8Z	9A
			9B	9C
Provisions pour dépréciation *				
			9D	9E
			9F	9G
			9H	9J
Charges à payer				
			9K	9L
			9M	9N
			9P	9R
			9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO
			ligne WI ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION LE SALMANAZAR										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	79 643		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserve légale – Autres réserves	ZB				
				ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	(46 966)			Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	0E				Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	0F	32 677			Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZG	32 677			
								ZH	32 677			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail)				J7			YQ				
	– Engagements de crédit–bail immobilier							YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus							YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous–traitance							YT	198 246			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	4 430		XQ	18 116			
	– Personnel extérieur à l'entreprise							YU	34 013			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	16 542			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	2 150		ST	125 705			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	392 624			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW				
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)				ZS			9Z	11 356			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	11 356			
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée							YY	11 670			
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	42 581			
DIVERS	– Montant brut des salaires *							0B	371 142			
	– Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK				
	– Numéro du centre de gestion agréé *		XP			– Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA			Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL	
						Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO	
						Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION LE SALMANAZAR

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Autres postes d'immo. incor	6 136		6 136	
	2	Installations techniques	9 809		9 809	
	3	Installations générales	49 274		49 274	
	4	Matériel de bureau	9 253		9 253	
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente			Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
					⑩			
⑦			⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION LE SALMANAZAR

Néant X *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION LE SALMANAZAR Néant ☒ *

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %❶ ou 12,8 %❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)❶*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)❶*.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹=❷+❸-❹-❺
		À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

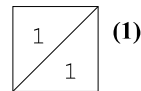
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise :ASSOCIATION LE SALMANAZAR				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e ,6 ^e ,7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION LE SALMANAZAR															Néant ☐ *										
Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025															Durée en nombre de mois 12										
DECLARATION DES EFFECTIFS																									
Effectifs moyens du personnel															YP	11									
Dont apprentis															YF										
Dont handicapés															YG										
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL										
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																									
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA										
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK										
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL										
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT										
TOTAL 1															OX										
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																									
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH										
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE										
Subventions d'exploitation reçues															OF										
Variation positive des stocks															OD										
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI										
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT										
TOTAL 2															OM										
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																									
Achats															ON										
Variation négative des stocks															OQ										
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR										
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS										
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ										
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW										
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU										
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9										
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															OY										
TOTAL 3															OJ										
IV Valeur ajoutée produite																									
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG								
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)															SA										
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																									
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV										
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX										
Effectifs au sens de la CVAE															EY										
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															HX										
Période de référence															GY			/			/				
Date de cessation															HR			/			/				

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

Néant

X

*

EXERCICE CLOS LE

31/12/2025

N° SIRET

3897822100022

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ASSOCIATION LE SALMANAZAR

ADRESSE (voie)

1 PLACE MENDES FRANCE

CODE POSTAL

51200

VILLE

EPERNAY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2			P5		
			Total des lignes P3 + P4		
			P6		

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

1

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 38978221000022

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASSOCIATION LE SALMANAZAR

ADRESSE (voie) 1 PLACE MENDES FRANCE

CODE POSTAL 51200 VILLE EPERNAY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032